

tionnel d'un dollar par jour pour sa pension; il devrait ajouter aussi \$365, soit un dollar par jour pour la pension de sa femme, ce qui représente un bénéfice additionnel; ce qui veut dire que le cultivateur ajoutera \$730 à ses \$2,000 et qu'il calculera son impôt sur \$2,750; et évaluant la pension de son valet de ferme à 50c. par jour, il devra déduire \$165." Les honorables députés devraient bien songer d'abord au bien-fondé de ce qu'ils veulent avancer. Qu'ils n'oublient pas que les provinces de l'Ouest ne sont pas tout le Canada. N'employons pas tout notre temps à examiner de prétendus griefs qui ne souffrent pas la lumière du jour.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je n'avais pas l'intention de formuler d'observations en marge de cette question, mais l'honorable député de Parry-Sound est tellement embrouillé dans ses chiffres qu'il me saura gré de lui fournir certains éclaircissements. Il a établi une comparaison entre le cultivateur et le propriétaire d'une petite épicerie à la croisée des chemins. Je suis certain que l'honorable député n'a jamais été cultivateur et qu'il n'a jamais exploité un petit magasin. L'honorable député sait ou devrait savoir que les deux cas ne sont pas du tout comparables. Le cultivateur a travaillé à perte; les prix qu'il a touchés sont inférieurs à ses frais de production. L'honorable député sait fort bien qu'aucun commerçant n'exploite un magasin dans de telles conditions. Lorsque le petit marchand de campagne ou tout autre marchand place sa marchandise sur ses tablettes, il a eu soin d'inclure dans le prix des articles qu'il met en vente tous ses frais généraux, y compris son loyer, son salaire et celui de ses employés.

M. SLAGHT: L'honorable député ne sait-il pas que, lorsque survient une mauvaise année, le marchand fait crédit à ses clients, les cultivateurs des environs, mais qu'il doit payer son marchand de gros comptant? Il accuse un déficit parce qu'il a la bonté de faire crédit. L'honorable député n'est pas sans savoir cela.

M. JOHNSTON (Bow-River): Oui, et je sais aussi que le petit marchand n'est pas forcé de vendre à crédit.

M. SLAGHT: Mais il le fait.

M. JOHNSTON (Bow-River): Et lorsque le petit marchand n'espère guère être payé, il ne vend pas à crédit, quelque pénible que soit la situation du cultivateur. Cependant il tient compte de tous ces facteurs en établissant son prix de revient et si, à la fin de l'année, il accuse un bénéfice, il n'est que juste qu'il acquitte l'impôt. Si le cultivateur se trouvait dans la même situation je serais de

l'avis de l'honorable député. S'il pouvait ajouter à ses frais de production une commission ou des bénéfices raisonnables il devrait dans ce cas acquitter l'impôt, et personne de notre groupe ne protesterait. Si nous protestons c'est parce que depuis plusieurs années, depuis dix ou quinze ans, le cultivateur n'a pas même fait ses frais de production.

L'honorable député ajoutait ensuite que les provinces de l'Est ont donné telle assistance à celles de l'Ouest.

Une VOIX: Ont exploité l'Ouest jusqu'à tel point.

M. JOHNSTON (Bow-River): Oui, s'il avait dit que les provinces de l'Est "ont exploité l'Ouest jusqu'à tel point", il aurait été plus près de la vérité. L'honorable député a commis une erreur. Il sait que les collectivités agricoles de l'Ouest ont servi de débouché aux produits ouverts des provinces de l'Est. En fait, l'Ouest a été créé pour servir de marché aux produits de l'Est, et l'Est a constamment cherché depuis à maintenir cette situation. Sans l'agriculture de l'Ouest, et, de façon générale, sans l'Ouest, où en serait actuellement l'industrie canadienne, importante ou secondaire, de l'Est? Les provinces de l'Est n'auraient guère eu de place pour les avocats, car il n'y aurait pas eu de perception à faire et ils auraient crevé de faim. Mais en fait, la perception leur a fait l'existence plutôt grasse.

L'honorable député a parlé de la disette d'essence et du tourisme. Il a fait fausse route sur ce point, car la province que j'habite a stimulé le tourisme beaucoup plus que Parry-Sound n'a jamais rêvé de le faire. Depuis quelques années, le tourisme est devenu l'une des plus importantes sources de revenu de l'Alberta, et le rationnement de l'essence a pour ainsi dire supprimé cette industrie. Au comité de la reconstruction on nous a dit l'autre jour que l'essence a été rationnée non pas parce qu'elle est rare mais à cause des difficultés de transport. On a fait observer qu'il ne serait pas juste d'accorder de l'essence à l'Ouest du Canada et de la refuser à l'Est. Cette observation vient de l'un des prétendus experts. Cela ne cadre certainement pas avec les paroles de l'honorable député de Parry-Sound. Il nous a dit que son comté en particulier a fourni tant à l'effort de guerre. Je ne le nie pas, les faits sont là. La population du comté de l'honorable député doit apporter cette contribution, si elle est assez riche pour le faire. Si elle dispose d'argent, la seule ligne de conduite à tenir est d'acheter des obligations de la victoire. On ne peut, toutefois, comparer un comté comme celui-là à l'Ouest du Canada, où la population n'a pas d'argent parce qu'elle a dû produire à perte. Au cours des années passées, elle n'a pas accumulé de